

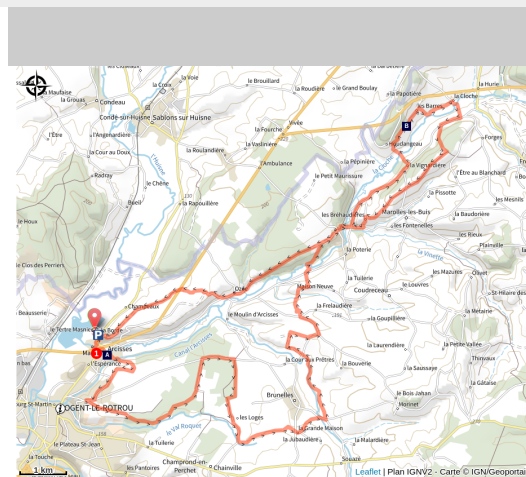
TEST au 11-09-2025-La vallée de la cloche à VTT

Communauté de Communes du Perche



La commune de Margon faisait partie au 11^e siècle du Perche Dunois. Plusieurs interprétations, quant à l'origine du nom "Margon" sont avancées. Son nom latin "Margo" indique un bord, une borne, ce qui coïnciderait avec l'hypothèse d'une province limitrophe. Le terme gaulois "Marga", fait lui référence à boueux, à cause de la confluence de la Cloche et de l'Huisne. La configuration de la commune peut surprendre, car il n'y a pas de centre ville. Le vieux bourg visible sur son éperon rocheux se compose simplement de quelques maisons anciennes, de l'église, du presbytère et de l'école. Le reste de la commune se trouve dispersé tout au long de la route nationale 23 et aux abords de la commune de Nogent-le-Rotrou. Depuis 1962,

A la limite entre la commune de Nogent-le-Rotrou et les deux vallées de la Cloche et de l'Huisne, la commune de Margon compte environ 1240 habitants. L'habitat se répartit en 18 fermes isolées, 2 domaines (Bois Joly et Champeaux), 1 château (la Borde), 2 écarts (Ozée et la Vallée) et 3 moulins (dont 1 est présent dans un écart). L'ensemble des fermes et des hameaux sont répartis le long des voies de communication. Seuls le sud-est et le nord-est de la commune sont occupés par des bois et dépourvus d'habitations.



Ce circuit est à réserver aux vététistes expérimentés.

Infos pratiques

Pratique : À VTT

Durée : 4 h

Longueur : 35.3 km

Dénivelé positif : 498 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Au fil de l'eau,
Découverte du bocage,
Panorama et paysages

Itinéraire

Départ : Arcisses-Plan d'eau de Margon

Arrivée : Arcisses-Plan d'eau de Margon

Communes : 1. Margon
2. Champrond-en-Perchet
3. Brunelles
4. Coudreceau
5. Marolles-les-Buis
6. Saint-Victor-de-Buthon

Emportez la trace GPX, ce sera le plus simple !

Quitter la base de loisirs en remontant sur la route.

Tourner à droite. Laisser la première impasse et emprunter le chemin suivant, entre deux maisons. En bas de la descente, prudence : chicane. Traverser **la Cloche sur une passerelle** (parfois glissante par temps humide). Passer **sous le tunnel**.

1. Tourner à gauche et longer la rivière. Après la petite montée, passer **le pont** à droite et traverser avec prudence pour descendre les marches et poursuivre **le chemin** le long de la Cloche.

1 km : le chemin arrive sur une route que l'on emprunte à droite. Prendre à gauche devant les services techniques et à droite de l'auto-école, le chemin qui monte.

1,5 km : continuer à gauche, puis à droite. On franchit alors l'ancien canal d'Arcisses aujourd'hui à sec. Le chemin continue à monter, encaissé entre les arbres. Au sommet, suivre le chemin goudronné.

2,5 km : à la Cour Brissac, prendre à droite le chemin goudronné.

3 km : prendre à gauche le chemin conduisant au Bout du Bois. A la fourche de ce lieu-dit, suivre à droite la partie goudronnée qui se poursuit par un chemin dans le Bois des Perchets.

5 km : continuer en face, (les circuits n° 8 et 9 partent à droite). A 100 m, délaissier le chemin de lisière (privé) pour partir à gauche.

7 km : prendre à droite la D 110 8 (le circuit n° 2 continue tout droit).

7,5 km : prendre à droite le chemin en lisière du bois. On aperçoit sur la gauche le village de Brunelles.

9,5 km : après la Cour aux Guillets, prendre le chemin à gauche (ruines de l'église de Champrond-en-Perchet à droite)

11 km : à la Grande Maison, traverser la D 1107 et le hameau en suivant la route de gauche, puis le chemin en face au virage. A la route, passer le pont, puis prendre le 1er chemin à gauche devant la croix.

13 km : à Montloin, au sommet de la petite côte, prendre le premier chemin à droite à travers les champs.

14 km : au carrefour de la D 3511 et la D 3517 continuer le chemin presque en face à travers les champs.

15 km : à la Grande Maison (Coudreceau), tourner à gauche, descendre le chemin et traverser PRUDEMMENT la D 103. Après le gué du Moulin de Crignon (passerelle), tourner à droite.

16,5 km : tourner à gauche. (en empruntant le chemin de droite, circuit n° 13 sous forme de boucle).

Rajouter texte complémentaire pour circuit 13

18,5 km : avant Ozée, attention à la descente caillouteuse qui débouche devant l'entrée de la pisciculture (à gauche). Continuer tout droit dans le hameau. Le circuit n° 2 se raccorde par la gauche. Emprunter la D 103 en direction de Nogent-le-Rotrou sur 100 m, puis le chemin goudronné à droite en forte pente qui conduit à Beauvais.

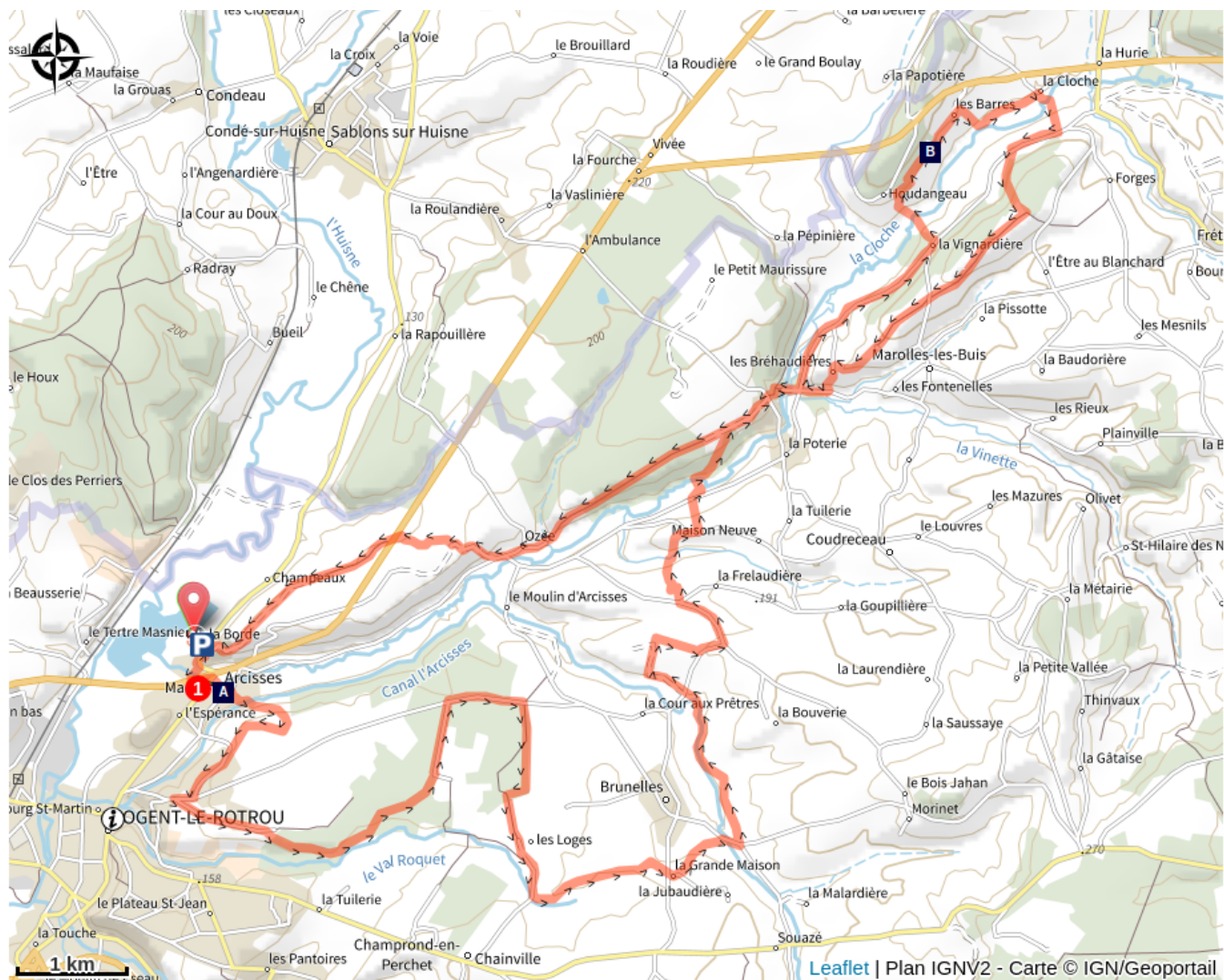
19 km : sur le plateau, prendre à droite, puis à gauche vers la Cour Bailleau (les circuits n° 4 et 14 se raccordent à cet endroit).

19,5 km : à la D 923, traverser PRUDEMMENT pour emprunter le chemin en face. Après 700 m, commence un « sentier pédagogique » qui répertorie les principales essences locales. Beau point de vue à droite sur la vallée de l'Huisne avec ses méandres et la digue, l'étang de la Borde, le Bois de Condeau. Une dernière descente ramène au vieux bourg de Margon.

21,5 km : Tourner à droite pour rejoindre la Base.

22 km : Arrivée.

Sur votre chemin...



Synthèse communale de Margon (A)

La vallée de la Cloche (B)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Parking conseillé

Base de loisirs de La Borde (Margon)

Lieux de renseignement

Maison du Parc naturel régional du
Perche

Manoir de Courboyer - Nocé, 61340 Perche-en-Nocé

info.tourisme@parc-naturel-perche.fr

Tel : 02 33 25 70 10

<http://parc-naturel-perche.fr>



Office de Tourisme et de commerce du
Perche

26, rue Villette Gâté, Place St Pol, 28400 Nogent-le-
Rotrou

otnogentlerotrou@gmail.com

Tel : 02 37 37 30 10

<http://www.perche-tourisme.fr>

